

COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

Date de convocation :
16/03/2026

Membres :

En exercice

Présents :

Votants :

Date d'affichage :
23/03/2026

Date de publication :
23/03/2026

Le 20 mars 2026 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Valérie BÉLURIER, Gabriel BEUGIN, Jean-Luc CHARVET, Jean Georges CLAIR, Anne-Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Nathalie LAULAN, Virginie LEBET, Aurélie LELONG, Noémie LOUVRADOUX, Cédric MILHES, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMARY, Éric PLANTECOSTE, Sophie SUBIRATS, Jean-François TARIS et Philippe VICENTE

Était représenté : Jean-Christophe VIALA par Sophie SUBIRATS

Absents : -

Secrétaire de séance : Muriel PAILLER

DÉLIBÉRATION N° 2026-17**OBJET : Désignation d'un délégué au SDEEG**

Le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde est créé le **8 novembre 1937** par sept Syndicats Intercommunaux d'Électricité (S.I.E) et une trentaine de communes isolées. Il est l'un des premiers syndicats départementaux à être créé sous l'égide de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), elle-même constituée en décembre 1933.

Le SDEEG a vocation à étudier les questions d'ordre technique, administratif et juridique concernant la distribution d'énergie électrique, d'une part et, d'autre part, l'organisation en commun du contrôle syndical des distributions d'énergie électrique. Les adhésions des communes et des S.I.E se poursuivent au fil des années.

Modifiés à sept reprises (soit en 1962, 1994, 2006, 2014, 2015, 2016 et 2021), les statuts du SDEEG ont été adaptés suite aux observations formulées à la fois par la Préfecture de la Gironde et la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine.

Ce projet de réforme statutaire répondait à deux objectifs :

→ Distinguer l'exercice des compétences et des prestations de service du SDEEG

Les compétences du SDEEG (électricité, gaz, éclairage public, infrastructures de recharge pour véhicules électriques, défense extérieure contre l'incendie) sont les missions que lui confient ses collectivités membres en application de l'article L. 5111-1 du CGCT ;

Les prestations de service (instruction urbanisme, foncier, cartographie...) assurées par le SDEEG sont des missions qui se situent dans le prolongement des compétences du syndicat. Ces missions sont le complément normal, nécessaire ou utile des compétences du syndicat. Les collectivités membres et non membres du SDEEG peuvent en bénéficier.

Il est à noter que seul le transfert d'une compétence par une collectivité vers le SDEEG ouvre droit à la désignation de délégués au sein du SDEEG. Les collectivités bénéficiant des prestations de service pourront désigner un représentant qui sera invité à participer aux travaux du Comité Syndical, sans disposer d'un droit de vote.

→ **Modifier la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant légués et ainsi améliorer la gouvernabilité du SDEEG.**

Afin de rationaliser le nombre de délégués du SDEEG (862) qui représentent les collectivités membres au Comité Syndical, il a été proposé de créer les Comités Locaux de l'Énergie (CLE). Ces entités locales ont pour rôle de désigner des délégués qui les représenteront au Comité Syndical pour la compétence distribution d'électricité, limitant le nombre de délégués à 512. Leur rôle consiste également à être des relais de proximité pour le SDEEG : élaboration des programmes travaux, entretien des ouvrages...

M. le Maire rappellera au Conseil Municipal que la commune de Cabanac-et-Villagrains a transféré au Syndicat Départemental Énergies et Environnement de la Gironde les compétences « Éclairage Public », « Infrastructure de Recharge pour Véhicule Électrique (IRVE) » et « Gaz » telles qu'elles sont définies par les statuts du SDEEG.

Suite aux dernières élections municipales, il est nécessaire que le Conseil Municipal procède au renouvellement des représentants de la collectivité au sein des instances du SDEEG.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L. 5711-1 et L.5211-7 du CGCT et conformément aux règles définies dans l'article 7.1.2 des statuts du SDEEG ;

Vu l'article 7.1.1 des statuts du SDEEG instituant les commissions locales de l'énergie (seulement pour les communes appartenant à la concession électrique du SDEEG) ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 délégué au sein du Comité Syndical ;

Considérant qu'il convient de désigner 2 représentants au sein de la Commission Locale de l'Énergie du SDEEG (seulement pour les communes appartenant à la concession électrique du SDEEG) ;

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal désigne à la majorité, Valérie BÉLURIER, Virginie LEBET, Damien OBRADOR et Philippe VICENTE s'abstenant :

Mme MURIEL pailler, déléguée au sein du Comité Syndical du SDEEG.

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTIONS : 04

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 20 mars 2026

Le Maire

A blue circular official stamp of the commune of Cabanac-et-Villagrains, Gironde, is overlaid with a blue ink signature.

Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

A blue ink signature.

Muriel PAILLER